

Le plan climat air énergie

La communauté urbaine du Mans est engagée dans un Plan climat air énergie pour la période 2020-2026. Il se décline en une série d'actions locales, qui s'inscrivent dans une approche globale des enjeux liés au dérèglement climatique.

Page modifiée le jeudi 28 novembre 2024 • Données Le Mans Métropole

Objectif



Le premier bus à hydrogène de Le Mans Métropole est arrivé en 2020.

© Le Mans Métropole

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) est un **outil de planification** qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire. Il définit les objectifs stratégiques et opérationnels du territoire en vue d'**atténuer le changement climatique**, de le combattre efficacement et de s'y adapter.

En plus de ces objectifs, le PCAET établit le programme d'**actions à réaliser** pour atteindre les buts suivants.

- Améliorer l'efficacité énergétique,
- augmenter la production d'énergie renouvelable,
- valoriser le potentiel en énergie de récupération,
- favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique,
- limiter les émissions de gaz à effet de serre,
- anticiper les impacts du changement climatique.

Le Mans Métropole a confié l'élaboration et l'évaluation du PCAET au Pays du Mans. Vous pouvez [retrouver une présentation en ligne](#).

Réalisations



Les travaux d'extension du réseau de chaleur, au Mans.
© Le Mans Métropole

Des actions ont déjà été réalisées ou initiées.

Schéma directeur des énergies

Approuvé en septembre 2023, le schéma directeur des énergies est un document stratégique qui permet de guider les actions à engager par la collectivité pour conduire la transition énergétique de son territoire. Le but est de **réduire les consommations d'énergies et augmenter les productions d'énergie renouvelable**.

Un exemple concret d'application est le remplacement progressif des lanternes de l'éclairage public de Le Mans Métropole. Le fait de passer d'une part de Led de 14 % en 2018 à 46 % en 2023 permet d'économiser 6000 MWh par an. Le but est de continuer tous les ans de remplacer les vieilles lanternes afin de diminuer les consommations au minimum.



TÉLÉCHARGER : LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES
(pdf, 267 ko)

Réseau de chaleur

Le premier réseau de chaleur urbain de Le Mans Métropole, géré par Synergie, s'étend sur une longueur de 53 km et alimente au Mans et à Allonnes l'équivalent de 24000 logements. En 2023, le réseau de chaleur a été alimenté par l'Unité de valorisation énergétique des déchets (Uved) de La Chauvinière à 74 % et par le gaz naturel à 26 %. Cette infrastructure permet d'**économiser environ 36000 tonnes de dioxyde de carbone par an**, soit l'équivalent de 18000 voitures retirées de la circulation.

Dans le nord du Mans et à Couaines, un **nouveau réseau** de chaleur se profile. Avec une longueur prévue de 36,5 km, il alimentera l'équivalent de 16000 logements, dont des infrastructures clés telles que le centre hospitalier et l'université. Ce projet a reçu l'approbation du conseil communautaire le 11 avril 2024 et le concessionnaire de ce second réseau sera Engie Solution. Cet investissement significatif de plus de 100 M€ démontre l'engagement de la communauté urbaine en faveur des énergies durables. La fin des travaux est prévue pour 2028.

En résumé, le réseau de chaleur du Mans est un exemple concret de la manière dont les villes peuvent tirer parti des énergies renouvelables pour réduire leur empreinte carbone en mutualisant la production et le besoin de chaleur des habitants.

Infrastructures de recharge pour véhicules électriques

À l'échelle de la communauté urbaine, le transport routier représente 40 % des émissions de gaz à effet de serre. C'est le principal poste d'émissions, suivi par le secteur résidentiel pour 21 %.

Le secteur des transports agit également directement sur la santé en dégradant la qualité de l'air localement. Les oxydes d'azote et particules émis par nos véhicules, et que nous inhalons, ont des effets délétères. On estime entre 400000 et 800000 le nombre de décès en Europe causés par la pollution chaque année.

Diminuer l'impact environnemental des véhicules est un levier essentiel pour lutter contre les changements climatiques et la pollution de l'air. L'**évolution des motorisations** des véhicules et la fin notamment de l'utilisation des carburants fossiles représente un des leviers forts d'action, confirmé par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. La décision prise à l'échelle européenne d'interdire la vente de véhicules légers neufs thermiques à horizon 2035 marque la fin programmée des carburants traditionnels. Il convient alors d'engager une stratégie pour le territoire afin d'accompagner cette décarbonation des motorisations.

Le Mans Métropole s'engage dans une **expansion significative** des infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur son territoire. Cette initiative vise à répondre à la demande croissante des citoyens et des entreprises pour une mobilité plus durable. En installant des bornes dans des lieux stratégiques à travers l'agglomération, Le Mans Métropole facilite l'adoption des véhicules électriques et contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Aujourd'hui, sur les 130000 véhicules légers présents sur le territoire, 4000 sont électriques. Pour recharger ces véhicules, on trouve actuellement 400 points de charge mais ce besoin est estimé à 2000 en 2035.

Avec la mise en place d'un service public, Le Mans Métropole a pour objectif de déployer un réseau de 1000 points de charge d'ici à 2035.



TÉLÉCHARGER : LE RAPPORT SUR LES MOBILITÉS ALTERNATIVES
(pdf, 2 Mo)

Hydrogène

Depuis 2020 et l'arrivée du premier bus à hydrogène – renouvelable depuis 2022, Le Mans Métropole a pour objectif de **développer un écosystème hydrogène**. La communauté urbaine s'est associée à des partenaires locaux et régionaux pour engager la construction d'un écosystème hydrogène cohérent et innovant, qui intègre production, distribution et usages.

Cette volonté se concrétise par plusieurs actions.

- Le financement de trois thèses de recherche sur l'hydrogène,
- l'organisation, depuis 2019, d'un symposium consacré à l'hydrogène qui réunit 750 professionnels – prochain congrès les 24 et 25 septembre 2024,
- la création d'une deuxième station de distribution en 2023.

Pour poursuivre son objectif, Le Mans Métropole a pour projet d'acquérir 10 à 15 bus articulés à hydrogène et de construire une troisième station de distribution. Celle-ci sera une station de grande capacité et pourra délivrer une tonne d'hydrogène par jour.

25 %

de baisse

C'est l'objectif de réduction de la consommation énergétique fixé par le schéma directeur des énergies, à l'horizon 2030. Il prévoit également que 33 % de la consommation finale d'électricité soit couverte par les énergies renouvelables.



Le Mans Métropole facilite l'adoption des véhicules électriques.

© Le Mans Métropole

